

SAGE ALLIER AVAL

REUNION DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SAGE ALLIER AVAL

10 juin 2005 – Hôtel du Département – Clermont Ferrand

COMPTE RENDU

Contact :

Commission Locale de l'Eau du SAGE Allier aval
Etablissement Public Loire
12 avenue des Landais 63170 AUBIERE
Tél : 04 73 27 60 45
Fax : 04 73 15 23 10
e-mail : helene.etienne@eptb-loire.fr

Commission Locale de l'Eau du SAGE Allier aval – 10 Juin 2005

Le 10 juin 2005 à 14h30, la première réunion de la CLE du SAGE Allier aval, constituée par arrêté inter-préfectoral du 28 octobre 2004, modifié par l'arrêté inter-préfectoral du 3 mai 2005, s'est tenue à l'Hôtel du département du Puy de Dôme, sous la Présidence de M. le Sous-préfet d'Issoire, puis sous celle de M. SAUVADE, après son élection comme Président de la CLE.

Présences

La liste détaillée des personnes présentes, excusées est présentée en annexe.

Ordre du jour de la réunion

Ouverture de la réunion par M. le Sous préfet d'Issoire

1. Présentation de la procédure SAGE et du territoire du SAGE Allier aval
2. Election du Président de la CLE au sein du collège des élus
3. Présentation du règlement intérieur – discussion
4. Adoption du règlement intérieur de la CLE
5. Election du Vice – président
6. Constitution du bureau de la CLE
7. Approbation de la structure porteuse
8. Calendrier des étapes à venir

Après avoir procédé à la vérification du quorum, M. le Sous-préfet constate que 64 membres sont présents sur les 76 que compte la commission.

Le quorum des deux tiers fixé par le décret du 24 septembre 1992, soit 51 membres, étant atteint, M. le Sous-préfet déclare la commission locale de l'eau du SAGE Allier Aval installée.

Ouverture de la réunion par M. le sous-préfet

M. le Sous-préfet précise qu'il a été chargé par M. BERARD, Préfet de la Région Auvergne, de suivre la procédure d'élaboration du SAGE Allier aval pour le compte de l'Etat. Il remercie le Président du Conseil général du Puy-de-Dôme, qui a bien voulu mettre à disposition la salle des assemblées du Conseil général pour cette réunion.

M. le Sous-préfet rappelle le cadre dans lequel s'inscrit cette démarche SAGE : le SDAGE Loire Bretagne de 1996, la loi sur l'eau de 1992 mais également la Directive Cadre Européenne de 2000 qui pose comme objectif le bon état écologique des eaux et milieux aquatiques en 2015.

Définie comme prioritaire par le SDAGE, la procédure du SAGE Allier aval a débuté en 2000. Aujourd'hui, cette première réunion de la Commission Locale de l'Eau marque le début de l'élaboration du SAGE. Le rôle de la CLE est en effet d'élaborer le SAGE, de suivre sa mise en œuvre et, par la suite, de le réviser.

M. le Sous-préfet remercie les participants pour leur présence nombreuse, qui démontre l'intérêt de tous pour cette procédure et ses enjeux. Il remercie en particulier celles et ceux qui viennent de loin, ainsi que celles et ceux, dans le collège des élus et le collège des usagers, qui prennent de leur temps de travail ou de loisir pour venir participer aux travaux de cette commission. Il ajoute que c'est du temps utile, puisque, si le dossier d'élaboration du SAGE a été jusqu'à ce jour essentiellement porté par des personnes initiées et qui le faisaient à titre professionnel dans les services de l'Etat et de l'Agence de l'eau, ce travail va dorénavant être suivi et validé par les membres de la CLE.

M. le Sous-préfet souligne la richesse de la rivière Allier, réputée à juste titre pour son caractère sauvage et ses milieux naturels de qualité, mais qui présente les marques de l'activité humaine : abaissement du lit, qualité de l'eau parfois perturbée, dysfonctionnements des milieux.

La rivière et ses affluents peuvent être à la fois une menace pour les activités humaines (exemple de la crue de 2003, de l'érosion des terres due à la divagation de la rivière) mais aussi une ressource vitale consacrée « patrimoine commun de la nation » par la loi sur l'eau de 1992.

L'enjeu pour l'avenir est donc de concilier la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques et la satisfaction des différents usages : l'alimentation en eau potable en premier lieu mais aussi les activités économiques (agriculture, industries, loisirs, tourisme...) qui structurent le territoire. L'alimentation en eau potable est l'un des enjeux forts du SAGE Allier aval car malgré une ressource globalement suffisante actuellement, celle-ci est menacée notamment par la pollution.

Il est donc important de définir des orientations de gestion de la ressource permettant d'assurer une alimentation en eau des populations pérenne (sécurisation de l'AEP, maîtrise des pollutions diffuses...).

Par une large concertation, l'élaboration du SAGE doit aboutir à la définition des orientations de gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques sur le bassin de l'Allier aval. Et la CLE est le lieu au sein duquel doit se développer cette réflexion.

M. le Sous-préfet compare le SAGE aux Schémas de Cohérence Territoriale : il établit en effet un cadre de référence dans le domaine de l'eau pour l'administration sur un territoire cohérent.

M. le Sous-préfet conclut en ajoutant que l'élaboration du SAGE est un travail collectif, de « longue haleine » qui, au delà de la définition de « règles » de gestion de l'eau, doit permettre aux acteurs de mieux se connaître et de mieux appréhender les intérêts et les contraintes de chacun vis-à-vis de la gestion de l'eau.

Il précise par ailleurs, que le projet de loi sur l'eau et les milieux aquatiques propose que le SAGE puisse désormais définir des dispositions directement opposables aux tiers concernant l'usage de l'eau et des milieux aquatiques. La mission de la CLE n'en deviendra que plus importante.

1. Présentation du territoire du SAGE Allier aval et de la procédure

Mme CALENTIER de la DIREN Auvergne présente le territoire concerné par le SAGE Allier aval, le diagnostic et les principaux enjeux du périmètre à travers une présentation synthétique.

Les objectifs, la démarche d'élaboration et les conséquences du SAGE sont également exposés ainsi que l'historique du SAGE Allier aval. (Cf. *présentation en annexe*)

Question :

M. GUINARD, Vice-président de la FRANE, demande dans quel collège sera élu le Vice-président de la CLE.

La vice-présidence étant évoquée dans le projet de règlement intérieur de la CLE, M. le Sous-préfet propose d'apporter une réponse à cette question lors de l'examen du règlement intérieur.

2. Election du Président de la CLE au sein du collège des élus

M. le Sous-préfet rappelle les modalités d'élection du Président : scrutin majoritaire à deux tours et vote à bulletin secret. Il demande s'il y a des candidatures.

Monsieur BETENFELD propose la candidature de M. SAUVADE au nom du Conseil Général du Puy de Dôme. M. SAUVADE, Conseiller Général du canton de Sauxillanges, est Vice-président de la commission Aménagement et Environnement du Conseil Général et Maire de Sauxillanges.

M. SAUVADE accepte de se porter candidat. Aucune autre candidature n'est proposée.

Il est procédé au vote à bulletin secret par les 31 membres présents du collège des représentants des collectivités locales et établissements publics locaux. Le résultat est le suivant :

- votants : 31
- blancs : 4
- M. Claude MALHURET : 1
- M. Bernard SAUVADE : 26.

M. le Sous-préfet déclare M. SAUVADE élu président de la CLE et lui cède la présidence de la suite de la réunion.

M. SAUVADE remercie l'ensemble de ses collègues pour la confiance qu'ils viennent de lui manifester. Il souligne l'ampleur du travail qu'il reste à accomplir et les difficultés de l'exercice qu'est l'élaboration d'un SAGE et particulièrement l'élaboration du SAGE Allier aval dont les enjeux sont multiples.

3. Présentation du règlement intérieur – discussion

Il est proposé de procéder à l'adoption du règlement intérieur de la manière suivante : suite à une présentation synthétique du règlement, ce dernier sera adopté par un vote à main levée de l'ensemble des membres présents après discussion et prise en compte des remarques formulées par l'assemblée.

Mme CALENTIER présente la proposition de règlement qui se structure en 4 parties : les missions de la CLE, l'organisation de la CLE, le fonctionnement de la CLE, la révision du SAGE et du règlement. (*Cf. présentation en annexe*)

Discussion

Sur le règlement

▪ Le règlement proposé prévoit la désignation d'un vice-président. La réponse à la question de M. GUINARD concernant le Vice-président est apportée à travers cette présentation : le Vice-président de la CLE est, à l'instar du Président, élu au sein du collège des élus.

▪ M. FAUCHER, maire de Brioude, demande des précisions sur la nature de la structure porteuse.

En réponse, M. SAUVADE porte à la connaissance de la CLE la candidature de l'Etablissement Public Loire comme structure porteuse du SAGE, la désignation de celle-ci fera l'objet d'un vote de l'assemblée par la suite.

Mme CALENTIER précise que le nom de la structure porteuse désignée par la CLE sera indiqué dans le règlement intérieur.

▪ M. SEJEAU, représentant de l'EP Loire, émet une remarque sur l'article 12 du règlement qui indique que « les votes se font à main levée sauf demande contraire d'un tiers des membres présents ». Il précise que dans les conseils municipaux, une seule demande permet un vote à bulletin secret.

Il est décidé de modifier l'article 12 selon les remarques formulées.

- Suite à une proposition de M. SAUVADE et avec l'approbation des membres présents, il est décidé d'élargir la composition du bureau afin :
 - que la région Auvergne et l'ensemble des départements concernés aient au moins un représentant au sein du bureau
 - que le tourisme et les loisirs aient également un représentant au sein du bureau au même titre que l'agriculture, l'industrie ou les associations de protections de la nature.

Il est donc décidé d'adopter une composition du bureau comportant 8 élus, 4 usagers et 4 représentants de l'Etat.

- M. DE GUILLEBON récapitule la composition du bureau qui sera inscrite dans le règlement intérieur à l'article 6 :

Collège des élus : 2 représentants du département du Puy de Dôme, 2 représentants du département de l'Allier, 1 représentant du département de Haute-Loire, 1 représentant du département de la Nièvre, 1 représentant du département du Cher, 1 représentant de la région Auvergne.

Le Président et le Vice-président de la CLE font obligatoirement partie de ces membres.

Collège des usagers : un représentant de l'agriculture, un représentant de l'industrie, un représentant d'association de protection de l'environnement et un représentant du tourisme et des loisirs.

Collège de l'Etat : non précisé dans le règlement.

Autres remarques

- M. BETENFELD, Vice-président du Conseil Général du Puy de Dôme, propose que les réunions de la CLE du SAGE Allier aval aient lieu dans les différents départements concernés par la procédure et pas seulement à Clermont-Ferrand.
- M. DE GUILLEBON, Directeur régional de l'environnement, souligne la charge de travail des futures commissions de travail plus encore que celle de la CLE. Le plus gros du travail sera, en effet, mené dans cet exercice de démocratie que seront ces commissions techniques.
- M. BONNEFILLE, Conseiller Régional, propose que la Vice-présidence soit assurée par un élu d'un autre département du périmètre du SAGE.

Il est procédé au vote du règlement intérieur de la CLE. Celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents.

5. Election du Vice – président

L'Allier étant le deuxième département le plus concerné par le SAGE Allier aval, notamment par le nombre de communes couvertes, M. SAUVADE propose aux membres de la CLE d'élire le Vice-président parmi les représentants de ce département.

Il présente la candidature de Mme Anne-Marie DEFAY, Vice-présidente du Conseil Général de l'Allier (canton de Gannat) chargée de l'agriculture et de l'environnement. Aucune autre candidature n'est proposée. Mme DEFAY accepte de se porter candidate à la demande du Conseil Général de l'Allier.

Il est procédé au vote à bulletin secret par les 31 membres du collège des élus présents. Le résultat est le suivant :

- votants : 31
- blancs : 5

- Nul : 1
- Mme Anne-Marie DEFAY : 25

Mme DEFAY est élue Vice-présidente de la CLE du SAGE Allier aval. Elle remercie les élus pour la confiance qu'ils lui accordent.

6. Constitution du bureau de la CLE

La composition du bureau de la CLE a été en partie fixée lors du vote du règlement intérieur. Il appartient maintenant à chaque collègue de désigner ses représentants.

Suite à une suspension de séance, la composition suivante du bureau est adoptée à l'unanimité par les membres de la CLE :

Collège des collectivités territoriales et établissements publics locaux

M. Jean-Claude MAIRAL	Région Auvergne
M. Bernard SAUVADE	Département du Puy de Dôme
M. René VINZIO	Département du Puy de Dôme
M. Christian SOTEAU	Département de l'Allier
Mme Anne-Marie DEFAY	Département de l'Allier
M. Jean-Jacques FAUCHER	Département de la Haute-Loire
M. Paul BERNARD	Département du Cher
M. Daniel BARBIER	Département de la Nièvre

Collège des usagers

M. Jean-Louis LAURENT	Activités agricoles
Mme Gaëlle OUTTIER	Activités industrielles
M. Jean-Daniel GANNE	Tourisme et Loisirs
M. Yves GEAY	Association de protection de la nature

Collège de l'Etat

M. le Préfet de la Région Auvergne ou son représentant
M. le Directeur de l'Environnement Auvergne ou son représentant
M. le délégué Allier Loire-Amont de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne ou son représentant
Un représentant de la MISE du Puy de Dôme ou un représentant de la MISE de l'Allier

7. Approbation de la structure porteuse

M. SAUVADE rappelle la candidature de l'Etablissement Public Loire (EPL) pour assurer le portage de la procédure. Il n'y a pas d'autre candidature.

M. SAUVADE précise que l'EP Loire a d'ores et déjà recruté un chargé de mission qui assurera l'animation de la procédure : Mlle Hélène ETIENNE.

M. SEJEAU précise que l'EPL, par une délibération de novembre 2003, a accepté d'être la structure porteuse du SAGE Allier aval suite à la sollicitation de membres de l'Etablissement et sous réserve que la CLE valide cette candidature.

M. SEJEAU ajoute qu'une question reste en suspens actuellement : le portage administratif de la procédure. En effet, la tradition de l'EPL est de porter techniquement les procédures SAGE et non administrativement. Il y a actuellement une phase de débat et de discussion quant au rôle précis de l'EPL dans les démarches SAGE. Des propositions pourront être proposées à la CLE sur ce point.

M. ROY, Directeur technique de l'EPL, souligne qu'un appui technique à la procédure sera apporté, non seulement par le chargé de mission mais aussi par l'ensemble de l'équipe de l'EPL.

L'Etablissement Public Loire est désigné structure porteuse du SAGE Allier aval à l'unanimité des membres présents.

8. Calendrier des étapes à venir

Un calendrier prévisionnel de travail est présenté par Mme CALENTIER. Celui-ci est indicatif mais permet de planifier les différentes étapes d'élaboration du SAGE.

M. SAUVADE rappelle que des commissions de travail seront mises en place dans le futur et que la définition de ces commissions fera l'objet de discussions au sein d'une prochaine réunion de la CLE.

Un point concernant la commission Information et Communication du SAGE est précisé : la composition de celle-ci sera validée lors de la prochaine réunion de la CLE. D'ici là, le bureau pourra travailler sur ces aspects de communication.

M. SAUVADE remercie l'ensemble des membres et souligne la participation très satisfaisante à cette réunion d'installation de la CLE.

L'ordre du jour étant épuisé, M. SAUVADE lève la séance à 17h30.

Le Président de la CLE du SAGE Allier aval

Le Sous-préfet d'Issoire

M. Bernard SAUVADE

M. Jean-Louis AMAT

P.J :

- Liste des participants et personnes excusées
- Diaporama présenté lors de la réunion
- Règlement intérieur de la CLE et délibérations
- Arrêtés de composition de la CLE du SAGE Allier aval

CLE du SAGE Allier aval du 10 juin 2005 - PRESENCES

ETAIENT PRESENTS

▪ Collège des collectivités territoriales et des établissements publics locaux

T : titulaire / **S** : suppléant

***** : membre suppléant de la CLE dont le titulaire était présent (non pris en compte dans le quorum)

T	Conseil Régional Auvergne	M. Jean Claude MAIRAL	Vice Président du Conseil Régional d'Auvergne
S	Conseil Régional Auvergne	M. Michel BONNEFILLE	Conseiller Régional d'Auvergne
T	Conseil Général du Puy de dôme	M. Gérard BETENFELD	Vice président du Conseil Général
S	Conseil Général du Puy de dôme	M. Daniel PEYNON*	Conseiller Général
T	Conseil Général du Puy de dôme	M. Bernard SAUVADE	Conseiller Général
T	Conseil Général de l'Allier	Mme Anne Marie DEFAY	Vice-présidente du Conseil Général
T	Conseil Général de l'Allier	M. Alain DENIZOT	Conseiller Général
T	Conseil Général du Cher	M. Paul BERNARD	Conseiller Général
T	Association des maires du Puy de Dôme	M. Bernard FAURE	Maire de Maringues
T	Association des maires du Puy de Dôme	Mme Chantal DEMONTARD	Adjointe au maire de Dallet
T	Association des maires du Puy de Dôme	M. Robert BARNOLA	Maire de Vertaizon
T	Association des maires de l'Allier	M. Bernard MICHEL	Maire de Chatel-de-Neuvre
T	Association des maires du Cher	M. Raymond JOURDAIN	Maire de Sancoins
S	Association des maires de la Haute Loire	M. Michel CLEMENSAT	Maire de Chassignolles
T	Ville d'Issoire	M. Serge GORCE	Adjoint au maire
T	Ville de Clermont-Ferrand	Mme Monique BONNET	Adjointe au maire
S	Ville de Moulins	Mme DELVINCOURT	Conseillère municipale
T	Ville de Brioude	M. Jean-Jacques FAUCHER	Maire de Brioude

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'ALLIER AVAL

T	Clermont Communauté	M. René VINZIO	Maire de Pont du Château
S	Communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier	M. Philippe GARCIA ESTEBAN	Conseiller communautaire
T	Communauté d'agglomération de Moulins	M. Claude COULON	Président de la commission Assainissement / environnement
T	Syndicats de l'Allier	M. Gérard LAPLANCHE	Président du SIVOM Sioule et Bouble
T	Syndicats de l'Allier	M. Daniel BEURRIER	Communauté de communes Varennes Forterre
T	Syndicats de l'Allier	M. Daniel GOULEFERT	Président du SIAEP Vendat/Charmeil/Saint Rémy
T	Syndicats de l'Allier	M. Christian SOTEAU	Président du SIVOM Rive Gauche Allier
S	Syndicats du Puy de Dôme	M. Roger BLANC	Vice Président du SIVOM de la région d'Issoire
T	Syndicats du Puy de Dôme	M. Régis FOURNIER	Président du SIAEP Dore Allier
T	Syndicats du Puy de Dôme	M. Yves LIGIER	Président du SIAEP des communes de la plaine de Riom
T	Syndicats du Puy de Dôme	M. Gabriel BAPEYRAT	Vice président du SI d'assainissement de la région Est de Clermont Ferrand
S	Syndicats du Puy de Dôme	M. Roméo FRANCESCHI	Président du SIVOM du Val de Morge
T	Syndicats de la Haute-Loire	M. Lucien AYL	Président du Syndicat de gestion des eaux du Brivadois
T	Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne	M. André CHAPAVEIRE	Membre du Comité du Parc
S	Etablissement Public Loire	M. Wilfrid SEJEAU	Représentant de l'EP Loire

ETAIENT PRESENTS

▪ Collège des usagers

T	Chambre départementale d'agriculture du Puy de Dôme	M. Claude RAYNAUD	
T	Chambre départementale d'agriculture de l'Allier	M. Jean Louis LAURENT	
S	Chambre départementale d'agriculture de la Nièvre	Mme Marie Laure COLI	Chargée de mission environnement
T	Chambre départementale d'agriculture du Cher	M. Olivier COMBETTE	
T	Chambre de commerce et d'industrie de Clermont-Ferrand Issoire	Mme Françoise GARCIN	
S	Chambre de commerce et d'industrie de Clermont-Ferrand Issoire	Mme Gaëlle OUTTIER*	
T	Chambre de commerce et d'industrie de Riom	M. Pascal REYNAUD	Chargé de mission
T	Chambre de commerce et d'industrie de Moulins - Vichy	M. Robin DODAT	
T	UNICEM	M. Guy CHAMBON	Membre du conseil d'administration de l'UNICEM
S	Planète Puy de Dôme	M. Joël COMBES	Chargé de mission de l'agence
T	FRANE	M. Christian GUINARD	Vice président
T	CEPA	M. Yves GEAY	Président du conservatoire
S	CEPA	M. Julien SAILLARD*	Chargé de mission
T	LPO	M. Laurent MALY	Chargé de mission
T	Fédération du Puy de Dôme pour la pêche et la protection du milieu aquatique	M. Jean Daniel GANNE	Président de la fédération
T	Fédération de l'Allier pour la pêche et la protection du milieu aquatique	M. Robert BENOIT	
S	Fédération de l'Allier pour la pêche et la protection du milieu aquatique	M. Emile SOURD*	
S	LOGRAMI	M. Mickaël LELIEVRE	Chargé de mission
T	UFC Que choisir Clermont Ferrand	M. Raymond CHARRIER	

ETAIENT PRESENTS

▪ Collège de l'Etat et de ses établissements publics

<i>STRUCTURE</i>	<i>REPRESENTANT TITULAIRE</i>	<i>REPRESENTANT PRESENT</i>	<i>FONCTION</i>
Préfet coordonnateur de Bassin	M. le Préfet de la Région Centre	Mme Annie DEFAY	Chargée de mission DIREN Centre
Préfecture région Auvergne	M. le Secrétaire Général pour les affaires régionales	Mme Bernadette DUTEIL	Chargée de mission SGAR
Préfecture du Puy-de-Dôme	M. le Préfet	M. Jean-Louis AMAT	Sous-préfet d'Issoire
MISE du Puy de Dôme	M. le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt	M. Christian COSSART	Adjoint du Chef de MISE du Puy de Dôme
MISE du Puy de Dôme	M. le Directeur Départemental de l'Equipement	M. Bernard DOUARRE	Technicien DDE du Puy de Dôme
MISE de la Haute - Loire	M. le Délégué Interservices pour l'eau	M. Jean-Marc REVEILLEZ	Ingénieur DDAF de la Haute Loire
MISE du Cher	M. le Chef de la MISE	Mme Claire JOUVE	Mise du Cher
MISE de l'Allier	M. le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt	M. Jean-André GUILLERMIN	Chargé de mission DDAF de l'Allier
MISE de l'Allier	M. le Directeur Départemental de l'Equipement	M. Alain CROMBEZ	DDE de l'Allier
DIREN Auvergne	M. le Directeur Régional de l'environnement	M. Emmanuel De GUILLEBON	Directeur Régional de l'environnement
DRIRE Auvergne	M. le Directeur Régional de l'Industrie et de la Recherche	M. Christian PRADEL	Responsable de la subdivision environnement industriel (Allier / Puy de Dôme)
DRJS Auvergne	M. le Directeur Régional de la jeunesse et des sports	M. Jean Luc PONCHON	Conseiller d'Animation Sportive
Agence de l'eau Loire Bretagne	M. le Délégué régional Allier-Loire amont	M. Gilbert NATURALE	Délégué régional Allier-Loire amont
CSP	M. Henri CARMIE	M. Henri CARMIE	Chargé de mission du CSP
BRGM	M. le Directeur régional	M. Philippe ROCHER	Directeur régional
ONF	M. Stanislas CARLET	M. Stanislas CARLET	Chargé de mission de l'ONF

AUTRES PERSONNES PRESENTES

DIREN Auvergne	Mme Bérengère CALENTIER	Chargée de mission Politique de l'eau
Préfecture du Puy de Dôme	M. Gérard ATTIA	Chargé de mission pour le Développement durable
DRIRE Auvergne	Mme Catherine PAILLE	Chargée de mission Eau et environnement
AELB Auvergne	M. Olivier SIMEON	Chargé d'affaires
Conseil Général de l'Allier	M. Stéphane COMBELLES	Chef du service Environnement
Conseil Général du Puy de Dôme	Mme Monique SALAUN	Chef du service Environnement
Conseil Général du Puy de Dôme	M. Gilles ACHARD	Chargé de mission
Ville de Clermont Ferrand	M. Michel BOURDILLON	Directeur du service Eau et Assainissement
Etablissement Public Loire	M. Jean-Luc ROY	Directeur Technique
Etablissement Public Loire	Mlle Hélène ETIENNE	Chargée de mission bassin de l'Allier

ETAIENT EXCUSES

▪ Collège des collectivités territoriales et des établissements publics locaux

Conseil Général de la Nièvre	M. Daniel BARBIER	Conseiller Général
Conseil Général de la Haute - Loire	M. Philippe VIGNANCOUR	Conseiller Général
Association des maires de l'Allier	M. Jean MATHE	Maire de Billy
Association des maires de la Nièvre	M. Daniel ROLLET	Maire de Challuy
Ville de Vichy	M. Christian CORNE	Adjoint au maire
Association des maires de l'Allier	M. Roger FINAT	Maire

▪ Collège des usagers

Comité départemental du tourisme de l'Allier	M. Bernard COULON
Chambre départementale d'agriculture de la Haute-Loire	M. Bernard BONJEAN
Chambre de commerce et d'industrie de Brioude	M. Laurent CHAULET

▪ Collège de l'Etat et de ses établissements publics

Préfecture de l'Allier	M. le Préfet
Préfecture de la Haute - Loire	M. le Préfet
MISE de la Nièvre	M. le chef du service Hydrologie et voie navigable de la DDE

Cette première séance plénière a réunie 78 personnes membres et non membres de la CLE.

Le collège des « élus » comptait 33 membres dont un membre suppléant dont le titulaire était présent, ce dernier n'avait donc pas de voix délibérative.

Le collège des « usagers » comptait 19 membres dont 3 membres suppléants dont les titulaires étaient présents.
16 représentants du collège de l'Etat étaient présents.